RAPPORT DE LA TABLE DE CONCERTATION DES BIBLIOTHÈQUES QUÉBÉCOISES

Novembre 2006

« Pour le citoyen, la bibliothèque publique doit être la porte qui lui donne accès à l'ensemble de la documentation disponible sur le territoire et même au-delà. (…) L'amélioration de l'accès à la documentation pour le citoyen et le partage des ressources nécessitent cependant l'informatisation des bibliothèques, notamment au regard du catalogue documentaire, et leur mise en réseau selon des normes de communication compatibles. (…) L'informatisation et la mise en réseau des bibliothèques devraient favoriser une coopération accrue au regard du traitement documentaire et du prêt entre bibliothèques (…) S'appuyant sur le développement des nouvelles technologies et sur l'établissement d'un partenariat avec les CRSBP et les bibliothèques-ressources en région la Grande Bibliothèque du Québec suscitera la concertation, la normalisation et le réseautage entre l'ensemble des bibliothèques publiques, scolaires, collégiales et universitaires et assurera le développement du réseau québécois des services documentaires. »

Le temps de lire, un art de vivre
Politique de la lecture et du livre
Ministère de la Culture et des Communications
(1998)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION **4**

I - LA MISE EN RÉSEAU INFORMATIQUE DES BIBLIOTHÈQUES QUÉBÉCOISES **6**

I. 1 – ÉTAT DE SITUATION 6

I. 1. a – Méthode *6*
I. 1. b – Données recueillies *9*

I. 2 – OBSERVATIONS ET PISTES D'ACTION 14
I. 3 – RECOMMANDATIONS 15

II – LE TRAITEMENT DOCUMENTAIRE ET LE DÉVELOPPEMENT DU PRÊT ENTRE BIBLIOTHÈQUES (PEB) **15**

II. 1 – MÉTHODE 16

II. 2 – LES RÉSULTATS DU SONDAGE 16

II. 3 – LES ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES 19

II. 3. a – Le prêt entre bibliothèques *19*
II. 3. b – Le traitement documentaire et ses dossiers satellites *20*

II. 4 – OBSERVATIONS ET PISTES D'ACTION 25

II. 5 - RECOMMANDATIONS 28

CONCLUSION **28**

COMPOSITION DE LA TABLE DE CONCERTATION DES BIBLIOTHÈQUES QUÉBÉCOISES **30**

GLOSSAIRE **33**

ACRONYMES **33**

Introduction

Conformément aux objectifs énoncés dans la Politique de la lecture et du livre élaborée en 1998 et dans le cadre des missions confiées à la Grande Bibliothèque du Québec, depuis lors fusionnée avec la Bibliothèque nationale du Québec en 2002 puis avec les Archives nationales du Québec en 2006, le ministère de la Culture et des Communications a créé, en décembre 2002, une Table de concertation des bibliothèques québécoises, dont la composition a été arrêtée en février 2003. Placée sous la présidence de la présidente-directrice générale de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, cette instance réunit des représentants du ministère de la Culture et des Communications, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de l'association Les Bibliothèques publiques du Québec, des Centres régionaux de services aux bibliothèques publiques (CRSBP), désormais connus sous le nom de Réseau BIBLIO et pour lesquels cette appellation sera utilisée dans le présent rapport, de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ), du Réseau des services documentaires collégiaux (RESDOC), de la Fédération des commissions scolaires du Québec, de la Fédération des municipalités du Québec, de l'Union des municipalités du Québec, de l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED) et de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec. [1]

Le rôle des bibliothèques dans les sociétés de l'information ne cesse de s'affirmer. L'abondance de données, de publications et de vecteurs de transmission du savoir , et leur valeur inégale, requiert chaque jour davantage des structures de médiation capables d'organiser ces ressources et de les mettre à la disposition éclairée du plus grand nombre, autant que faire se peut gratuitement, dans le cadre d'une démarche concrète de démocratisation.

C'est en pleine conscience de ce contexte particulier que les membres de la Table de concertation ont orienté leurs réflexions, avec pour objectifs essentiels un meilleur accès au savoir pour l'ensemble des Québécois grâce au développement des services aux citoyens sur l'ensemble du territoire et une équité plus marquée au sein du réseau des bibliothèques québécoises.

Pour cela, ils ont choisi de partir de l'existant, d'identifier les faiblesses de la situation présente et de cerner les moyens et les synergies à créer pour y remédier, en exploitant au maximum les ressources déjà en place.

[1] Liste des membres de la Table de concertation (en fin de rapport)

En proposant l'implantation au Québec de cette nouvelle culture de partage des ressources au sein d'un « réseau des réseaux de bibliothèques » respectueux de l'acquis de tous les partenaires concernés, la Table de concertation des bibliothèques québécoises a la conviction que chacun – instances gouvernementales, bibliothèques et citoyens – trouvera son compte dans la nouvelle organisation souhaitée, et cela pour des coûts additionnels limités.

Aux termes de sa lettre de mission, la Table de concertation se doit d'assurer un développement cohérent et harmonieux de l'ensemble des bibliothèques du Québec. Ses mandats précis consistent à évaluer l'ensemble des réseaux documentaires québécois dans une optique d'harmonisation et de mise à niveau, ainsi que de renforcer les coopérations, locales, régionales et nationales entre les secteurs culturel, éducatif et associatif, par un partage et une mise en commun des ressources et des services.

Sur ces bases, la Table a établi un plan de travail articulé autour de deux pôles de réflexion :

I - MISE EN RÉSEAU INFORMATIQUE DES BIBLIOTHÈQUES AUX PLANS RÉGIONAL ET NATIONAL

II - MISE EN RÉSEAU DOCUMENTAIRE : TRAITEMENT DOCUMENTAIRE ET DÉVELOPPEMENT DU PRÊT ENTRE BIBLIOTHÈQUES (PEB)

Pour chacune de ces thématiques, la Table a adopté une démarche identique : enquête, étude ou sondage, diagnostic ou état de situation, pistes d'action et recommandations.

Treize réunions ont été tenues en trois années et demie de travaux. Un sondage mené par BAnQ et cinq études réalisées par des experts externes sont venus nourrir la réflexion collective et ont permis de dégager les grandes lignes des actions à entreprendre. Ces analyses et leurs conclusions font l'objet du présent rapport.

I - LA MISE EN RÉSEAU INFORMATIQUE DES BIBLIOTHÈQUES QUÉBÉCOISES

I. 1 – État de situation

La dimension technologique est un préalable à tout processus de développement collectif des bibliothèques. Leur mise en réseau implique que l'ensemble des bibliothèques possèdent les outils permettant le traitement, la diffusion et l'échange d'information et que les systèmes en place soient fonctionnels et à jour.

I. 1. a – Méthode

Pour évaluer les ressources et les services informatiques, de télécommunication et de traitement documentaire des bibliothèques, la Table de concertation des bibliothèques québécoises a donc amorcé ses travaux en faisant réaliser un sondage *(annexe 1*) auprès des institutions universitaires, collégiales et scolaires, des bibliothèques publiques entre janvier et avril 2004. Le questionnaire soumis a été élaboré en français et en anglais et a été adressé accompagné d'un glossaire pour une meilleure compréhension des termes utilisés. Ce sondage a été effectué il y a deux ans déjà et depuis lors, la situation décrite s'est légèrement améliorée. Les problématiques soulevées par les résultats du sondage demeurent cependant aujourd'hui de toute actualité.

Les réponses au sondage correspondent à 70% des institutions questionnées. Les données recueillies dressent donc un portrait fiable de la situation. Le tableau qui suit fait état des réponses reçues.

Figure 1

Sondage de la Table de concertation des bibliothèques québécoises sur les ressources informatiques, de télécommunication et de traitement documentaire (2004)			
Bibliothèques publiques	**Nombre**	**Nombre de répondants**	**Taux de réponse**
bibliothèques publiques autonomes	152	89	59%
réseaux BIBLIO	11	11	100%
Bibliothèques scolaires	69 (1)	63	91%
Bibliothèques collégiales	46	28	61%
Bibliothèques universitaires	17	17	100%
TOTAL	**298**	**208**	**70%**

Note 1 : 69 commissions scolaires sur les 72 que compte le Québec ont été consultées pour ce sondage. Les 3 commissions scolaires à statut particulier (Crie, Kativik et Littoral) n'y ont pas participé.

Pour tous les secteurs, les réponses reçues couvraient l'ensemble du territoire québécois.

Il est à noter pour les bibliothèques publiques que le contexte des fusions municipales qui prévalait à cette période a demandé certains ajustements dans la compilation des données. Il fallait s'assurer que les données fournies par une bibliothèque municipale autonome ne soient pas déjà comprises dans les données d'une bibliothèque de regroupement. La compilation et l'analyse ont tenu compte de cette situation particulière.

Étant donné l'environnement spécifique des bibliothèques scolaires, l'analyse des données provenant des commissions scolaires francophones et anglophones a été faite par la direction des ressources didactiques du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (*annexe 2*).

La première partie du sondage traitait de questions relatives au système de gestion de bibliothèque :

- système actuel de gestion
- logiciels
- fonctions informatisées
- serveurs
- système d'exploitation
- postes de travail (micro-ordinateurs et terminaux)
- évaluation et remplacement de système.

La deuxième partie portait plus spécifiquement sur le traitement et la mise en réseau documentaire :

- état du catalogue
- sources de traitement
- catalogues collectifs.

I. 1. b – Données recueillies

Les données compilées de la première partie du questionnaire donnent les résultats suivants.

- ***Logiciels utilisés pour la gestion documentaire***

Un nombre limité de logiciels documentaires, offerts par quatre fournisseurs, sont utilisés dans 87% des bibliothèques québécoises. La figure 2 illustre la présence des logiciels documentaires dans ces bibliothèques, selon leur type.

Figure 2

Logiciel utilisé pour la gestion documentaire							
Fournisseur/produits	Bibliothèques publiques autonomes	Réseaux BIBLIO	Bibliothèques scolaires	Bibliothèques collégiales	Bibliothèques universitaires	TOTAL	%
SIRSI							
MultiLIS	39	11	1	16		67	27%
Unicom	5	1		1	3	10	4%
TAOS	1	8				9	4%
BiblioMondo							
Bestseller	21			1		22	9%
PortFolio	27					27	11%
Regard	5		59	9		73	29%
Manitou	1				9	10	4%
Autres	18	2	4	4	5	33	13%

Note : les bibliothèques peuvent utiliser plus d'un logiciel

Depuis la tenue du sondage en 2004, la situation s'est modifiée sensiblement, en particulier pour le logiciel Manitou, développé sous l'égide de l'UQAM. D'une part il fut implanté en 2005 par 22 bibliothèques collégiales.

D'autre part, il est en voie d'être remplacé pour les constituantes de l'Université du Québec et par les bibliothèques de Montréal, seule bibliothèque publique qui l'utilisait.

- ***Fonctions documentaires informatisées***

Selon les données recueillies, l'informatisation des bibliothèques, quoique globalement répandue, est variable selon les fonctions documentaires spécifiques. Seules les bibliothèques universitaires affichent un taux d'informatisation supérieur à 80 % pour toutes les fonctions documentaires.

Si, en général, le catalogage et le prêt de documents sont des fonctions fortement informatisées, il en va autrement pour d'autres fonctions directement accessibles au public, soit le catalogue en ligne et le prêt entre bibliothèques.

En effet, les catalogues en ligne des bibliothèques publiques et des universités peuvent être consultés sur Internet dans une proportion dépassant 80 %. Au moment du sondage, cette proportion était de 17% pour les bibliothèques scolaires et de 33% pour les bibliothèques collégiales. Depuis lors, la situation a évolué favorablement et à l'automne 2006 les données recueillies font état d'une proportion de 69% pour les bibliothèques collégiales (100% pour les cégeps, 25% pour les collèges privés et 55% pour les autres établissements collégiaux).

Quant au prêt entre bibliothèques, seules les bibliothèques universitaires et les réseaux BIBLIO gèrent cette fonction en mode informatisé pour une large part d'entre elles. Le prêt entre bibliothèques n'est informatisé que dans une proportion de 9% dans les bibliothèques publiques, de 15% dans les bibliothèques collégiales et nullement dans les bibliothèques scolaires.

Enfin, les acquisitions et la gestion des périodiques sont des fonctions peu informatisées dans plusieurs types de bibliothèques, exception faite de l'acquisition dans les bibliothèques universitaires et les réseaux BIBLIO et la gestion des périodiques dans les bibliothèques universitaires.

On pourra visualiser dans le graphique suivant le portrait de l'informatisation des fonctions documentaires, selon le type de bibliothèques.

Figure 3

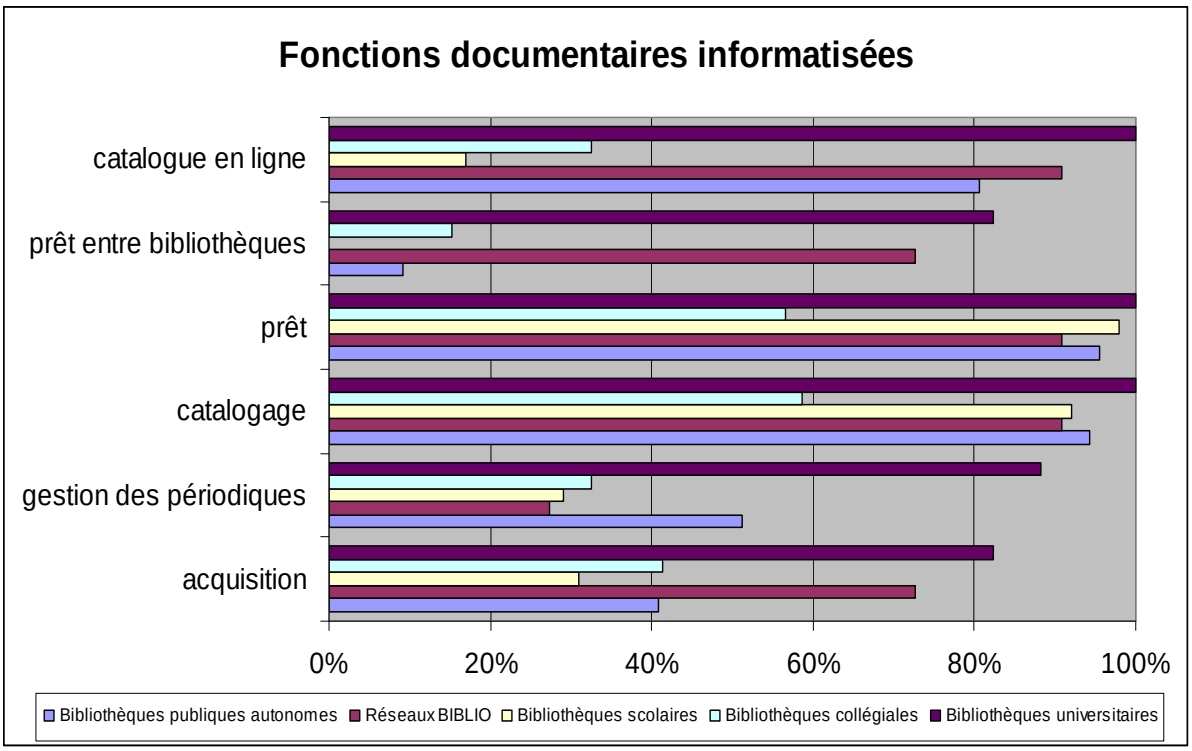

- ***<u>Serveurs, systèmes d'exploitation</u>***

Une grande diversité de serveurs est utilisée dans les bibliothèques publiques autonomes, les réseaux BIBLIO et les bibliothèques scolaires.

En ce qui concerne les systèmes d'exploitation, Windows est largement utilisé et ceci est principalement vrai pour les bibliothèques scolaires, collégiales et universitaires. Le système HP-UX est particulièrement présent dans les bibliothèques publiques autonomes ; Novell Netware dans les bibliothèques scolaires ; Sun Solaris dans les bibliothèques universitaires ; Unix dans les bibliothèques publiques autonomes et surtout les réseaux BIBLIO.

Les serveurs informatiques sont dédiés à la gestion documentaire de la bibliothèque dans une proportion de 45 % des répondants. Cette proportion passe à 79 % pour les bibliothèques publiques.

Les figures 4 et 5 reflètent la présence relative des principaux serveurs et systèmes d'exploitation dans les bibliothèques québécoises ayant répondu au sondage.

Figure 4

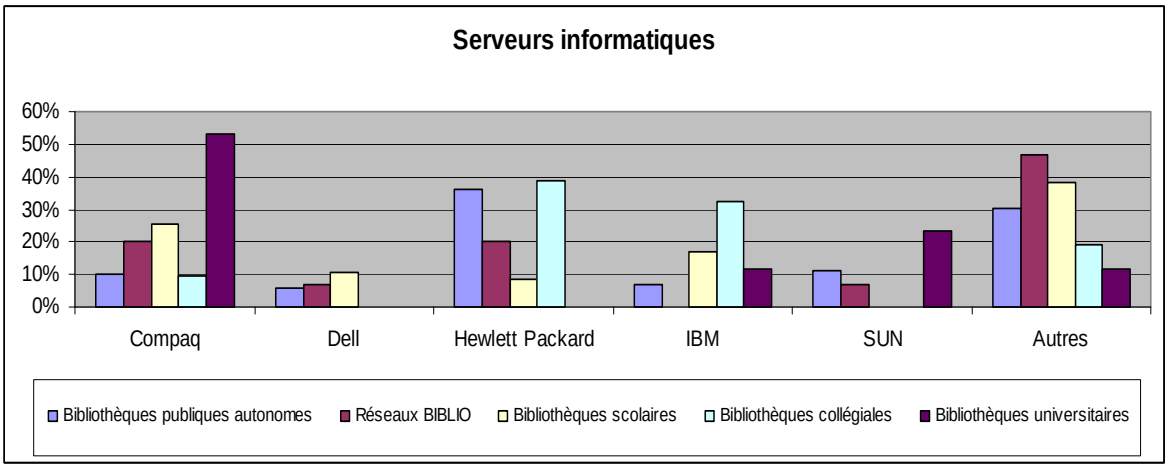

Figure 5

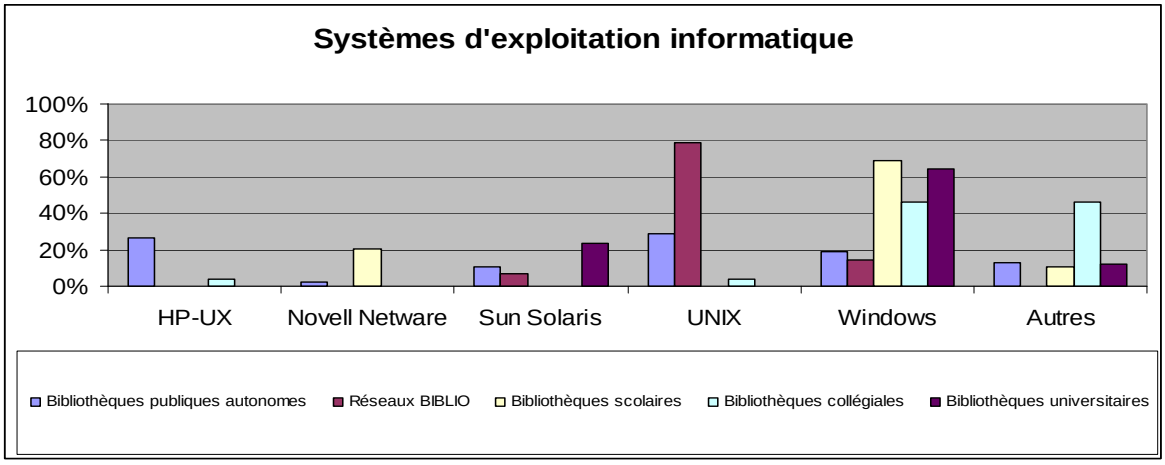

- ***<u>Postes de travail pour le personnel</u>***

La grande majorité des bibliothèques publiques ont entre 1 et 19 micro-ordinateurs à l'usage du personnel (77%). Ce nombre atteint plus de 60 équipements dans 2 bibliothèques et plus de 100 dans un autre cas.

La majorité des commissions scolaires font état de plus d'un poste de travail réservé à l'usage du personnel de la bibliothèque par lieu ou succursale (76 %). Bien que 12 % des commissions scolaires aient moins d'un poste de travail réservé à l'usage du personnel par lieu de service, le ratio général parmi les commissions scolaires répondantes s'établit à 1,2 poste par lieu déclaré.

Plus de la moitié des bibliothèques collégiales mettent entre 1 et 9 micro-ordinateurs à la disposition de leur personnel ; dans près du tiers d'elles, ce sont 10 à 19 micro-ordinateurs.

Enfin pour les bibliothèques universitaires, 31 % font état de 20 à 29 micro-ordinateurs réservé à l'usage du personnel de leurs bibliothèques. Dans quatre universités, le nombre de ces micro-ordinateurs réservés au personnel se situe au-delà de 100, voire dépasse 300 équipements.

- ***<u>Postes de travail pour le public</u>***

Pour ce qui concerne les micro-ordinateurs à l'usage des utilisateurs, les bibliothèques publiques ont entre 1 et 49 appareils dans une proportion de 87%. Quatre bibliothèques ont entre 50 et 79 postes et une met 213 postes à la disposition des usagers. 81% des réseaux BIBLIO et environ la moitié des bibliothèques publiques utilisent des terminaux.

Le nombre moyen de postes de travail destinés aux utilisateurs des bibliothèques scolaires est de 41 postes par commission scolaire. En moyenne 38 de ces postes permettent l'accès à l'Internet. Dans la plupart des commissions scolaires, le nombre de postes déclarés est suffisamment grand pour penser que la bibliothèque sert de lieu de travail à l'ordinateur et de lieu de contact avec l'Internet.

Dans les bibliothèques collégiales, celles-ci mettent dans une proportion de 83 % entre 10 et 60 micro-ordinateurs à l'usage des utilisateurs. Dans trois bibliothèques, c'est moins de 10 appareils et dans une autre bibliothèque, le nombre se situe entre 100 et 149.

Dans les bibliothèques universitaires, le nombre varie de 1 à 9 jusqu'à plus de 400, la majorité se situant entre 20 et 59.

La totalité des bibliothèques qui ont répondu à cette question offrent l'accès à Internet à leurs utilisateurs, mis à part trois bibliothèques scolaires et une bibliothèque universitaire.

- ***Évaluation et remplacement de systèmes***

Interrogés sur l'existence de projets de remplacement de systèmes, les responsables de bibliothèques ont répondu par l'affirmative à près de 80%.

I. 2 – Observations et pistes d'action

Il est à noter que la Table de concertation, conformément à son mandat, a choisi dans un premier temps de concentrer ses réflexions sur les bibliothèques publiques autonomes et les réseaux BIBLIO, même si les données recueillies auprès d'autres bibliothèques lui ont utilement fourni des éléments de contexte permettant une vision globale des problématiques abordées.

En matière de systèmes informatiques, le sondage révèle des situations variables, souvent inhérentes à la taille des bibliothèques. Relier ces bibliothèques dans un réseau québécois demandera un soutien adéquat pour aider l'ensemble des bibliothèques à rejoindre le réseau.

Dans cette perspective, des coûts seront à prévoir pour les bibliothèques qui n'ont pas encore de lien de type serveur Z39.50, qui permet un échange facile de données entre les bibliothèques, par exemple l'utilisation du logiciel de prêt entre bibliothèques qui sera bientôt offert par BAnQ aux bibliothèques publiques québécoises.

La variété des systèmes utilisés complique la tâche lorsqu'il s'agit de constituer un catalogue collectif ou encore de relier entre elles des bibliothèques pour fins de prêt entre bibliothèques. Mais il est peu probable que l'on se retrouve un jour dans une situation de système unique et les réseaux de bibliothèques existants savent composer avec l'existence de plusieurs systèmes. Par contre, il faudra vraisemblablement assurer une mise à niveau suffisante des systèmes locaux.

Enfin, il faudra évaluer les infrastructures de télécommunications nécessaires pour assurer une communication efficace entre les bibliothèques, notamment la largeur

des bandes passantes, et pour offrir aux usagers un accès satisfaisant au catalogue collectif et au service de prêt entre bibliothèques.

Il est certain que le constat d'importantes disparités dans le domaine technologique rend nécessaire une mise à niveau minimale, dans le respect des compétences et des ressources de chacun.

I. 3 – Recommandations

1. Une mise à niveau technologique devra être effectuée dans l'ensemble des bibliothèques publiques québécoises et dans les réseaux Biblio, dans un délai de 3 à 5 ans. Un plan d'action devra être établi afin d'évaluer les coûts et le temps d'implantation des nouveaux matériels et systèmes requis, cela en tenant compte des besoins liés à la formation du personnel.

2. Les modèles retenus seront balisés par des indicateurs de performance créés pour apprécier les progrès accomplis. Ces indicateurs pourront utilement s'inspirer de ceux proposés dans le cadre des normes internationales IFLA/UNESCO pour l'équipement des bibliothèques. Ils seront conçus du général au particulier, ciblant les services nécessaires en matière de système de gestion documentaire, puis les versions requises (en posant, par exemple, le principe de ne jamais avoir plus d'une version de retard) et, enfin, les logiciels à mettre en place.

3. Des normes techniques communes minimales devront être définies et des cadres de référence établis, afin que chaque intervenant puisse évoluer à son rythme et selon ses moyens vers des objectifs communs.

4. Les besoins liés à cette mise à niveau technologique dans le domaine des télécommunications, et notamment au regard des bandes passantes, devront également être évalués dans le même temps.

II – LE TRAITEMENT DOCUMENTAIRE ET LE DÉVELOPPEMENT DU PRÊT ENTRE BIBLIOTHÈQUES (PEB)

Le traitement documentaire se situe au cœur de la problématique de la mise en réseau des bibliothèques québécoises. De son efficacité dépendent à la fois la possibilité de mettre en place un catalogue collectif à l'échelle du Québec et une

meilleure maîtrise de coûts jusqu'alors assumés par divers partenaires, et la possibilité de dégager des ressources financières qui pourraient être affectées par exemple, de façon plus opportune, aux services à la clientèle, à l'enrichissement et à la mise en valeur des collections et aux activités d'animation.

II. 1 – Méthode

La deuxième partie du sondage réalisé entre janvier et avril 2004 portait sur le traitement documentaire. Les premiers résultats tirés de cette étude ont démontré la nécessité de pousser plus loin l'investigation sur le traitement documentaire lui-même, mais aussi sur les dossiers qui lui sont intimement liés du catalogue collectif, de la gratuité des notices et du prêt entre bibliothèques. Des études complémentaires ont donc été commandées par la Table de concertation auprès d'une équipe de chercheurs des HEC spécialisés dans l'analyse des organisations. L'expertise des responsables des bibliothèques de l'UQAM a également été mise à contribution sur le dossier spécifique du prêt entre bibliothèques.

II. 2 – Les résultats du sondage

- ***État du catalogue informatisé***

92% des bibliothèques publiques autonomes et 81% des bibliothèques des réseaux BIBLIO ont un catalogue totalement informatisé.

- ***Règles et normes***

Pour la majorité des répondants (près de 80%) la classification utilisée est la Classification décimale de Dewey, l'indexation utilise le Répertoire des vedettes-matière de l'Université Laval (RVM), les RCAA2 sont la norme pour l'établissement des notices catalographiques et ces notices sont en format MARC.

L'utilisation répandue du même système de classification (Dewey) et des mêmes normes de traitement documentaire ainsi que l'omniprésence des notices de SDM, constituent des facteurs communs aux bibliothèques publiques et scolaires, facteurs qui pourraient favoriser la création d'un catalogue collectif.

Cependant, pour le moment, la priorité des bibliothèques scolaires ne réside pas dans l'élaboration et la participation à un catalogue collectif québécois.

- ***Catalogue accessible par Internet***

Seulement 55% des catalogues des bibliothèques publiques qui ont répondu au sondage sont accessibles par **Internet** (46 % avec la norme Z39.50 et 9% sans cette norme). Ce taux atteint 100% pour les répondants des 11 réseaux BIBLIO (avec Z39.50).

- ***Participation à du traitement documentaire partagé ou coopératif***

Si les bibliothèques autonomes indiquent en grande majorité qu'elles ne procèdent que très peu au traitement partagé ou coopératif (4% pour les bibliothèques publiques), il faut tempérer ces résultats par le fait que ces institutions ont largement recours à des notices établies par d'autres organismes : ce pourcentage de dérivation s'élève à 65% (SDM : 55%, STC : 6%, BAC : 2%, BAnQ : 2%).

Pour les bibliothèques des réseaux BIBLIO, le traitement effectué par les Services techniques coopératifs des réseaux BIBLIO représente 80 %. Quelques sources extérieures sont également utilisées : SDM : 7%, BAC-Amicus : 1%, BAnQ-Iris : 1%).

Le catalogue collectif québécois suscite un intérêt relatif. Il représente une priorité parmi d'autres pour 64% des bibliothèques publiques et 90% des réseaux BIBLIO.

Ainsi, en matière de traitement documentaire, les réseaux BIBLIO travaillent en mode partagé alors que les bibliothèques publiques assument individuellement le traitement de leurs ressources documentaires. La situation se présente ainsi :

- Les Services techniques coopératifs du réseau BIBLIO du Centre du Québec-Lanaudière-Mauricie offrent un service centralisé pour l'acquisition et le traitement documentaire des 11 centres régionaux : ce réseau dessert environ 800 bibliothèques affiliées et une population de 1,1 million d'habitants.

- Des réseaux existent dans plusieurs villes pour desservir les bibliothèques en arrondissement ou les succursales de ces villes. Ainsi, à Montréal, Québec, Longueuil, Trois-Rivières ou Laval, pour ne nommer que celles-là, les bibliothèques en arrondissement partagent, en tout ou en partie, un service de traitement documentaire et des systèmes informatiques centralisés.

Par ailleurs, les fusions municipales ont concrétisé le regroupement de services de traitement et de systèmes de gestion documentaires dans les villes fusionnées ou favorisé des projets en ce sens. Il en est ainsi à Québec, Gatineau, Terrebonne, Saint-Jean-sur-Richelieu et dans plusieurs autres villes.

En ce qui a trait au traitement documentaire et au système de gestion des bibliothèques scolaires, il est possible d'affirmer, à la lumière des résultats obtenus, que le réseau scolaire s'est donné une centrale de traitement documentaire. Ce sont manifestement les services de SDM qui constituent la principale source de notices bibliographiques des bibliothèques scolaires. Dans cette perspective, très peu de commissions scolaires font du traitement original et du traitement partagé ou coopératif.

Un catalogue collectif québécois, accessible à tous les usagers n'est manifestement pas une priorité pour les commissions scolaires. Pour certains, la mise en réseau et l'accès à un catalogue local à l'échelle de la commission scolaire sont un préalable incontournable. Notons que les commissions scolaires utilisant REGARD sur version Windows sont plus nombreuses à déclarer un plus large éventail de fonctions informatisées. La version Windows de REGARD semble susciter un intérêt plus grand pour un catalogue collectif.

Toutefois, le petit nombre de commissions scolaires qui peuvent avoir accès à leur catalogue sur Internet avec un lien Z39.50 constitue une limite réelle. Cependant, la situation évolue très rapidement dans le domaine des technologies de l'information et des communications. Le programme, «villages branchés», mis en place par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport permet maintenant aux commissions scolaires et aux municipalités de bénéficier d'une large bande passante, ce qui fera diminuer la limite constatée.

- ***<u>Prêt entre bibliothèques</u>***

Dans les bibliothèques publiques québécoises, le volume de prêts entre bibliothèques est nettement en deçà des chiffres habituels au Canada ou ailleurs dans le monde, toutes proportions gardées (*annexe 3*). Il est intéressant de noter que lorsque l'on compare le PEB québécois à celui de la Finlande et du Danemark, pays présentant des ressemblances avec le Québec, le nombre de transactions dans les bibliothèques universitaires est comparable alors qu'il est environ 10 fois inférieur dans les bibliothèques publiques québécoises.

Certaines municipalités et réseaux de bibliothèques québécoises pratiquent le prêt et l'emprunt à l'interne : c'est le cas notamment pour les réseaux BIBLIO, essentiellement pour les deux cent mille titres environ qui y circulent. Ce prêt intra-réseau est également utilisé dans des réseaux de bibliothèques municipales, par exemple les villes de Québec, Trois-Rivières, Terrebonne.

En revanche, le prêt entre bibliothèques appartenant à des réseaux différents n'est que peu utilisé, notamment par les bibliothèques publiques autonomes, contrairement à la situation qui prévaut dans d'autres provinces canadiennes ou dans d'autres pays. Les réseaux collégial et universitaire ne font, de plus, que peu ou pas de PEB vers les bibliothèques publiques. Cette situation explique sans doute le peu d'intérêt exprimé à l'égard d'un catalogue collectif, instrument de base du PEB. Il est à noter cependant que ce sondage a été réalisé avant l'ouverture de la Grande Bibliothèque de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, qui offre depuis lors plus d'un million de livres pour le PEB et donne une dimension potentielle nouvelle à ce type d'échanges.

Quant au prêt entre bibliothèques, il est peu utilisé par le réseau scolaire; c'est d'ailleurs ce qui pourrait expliquer le peu d'intérêt exprimé à l'égard du catalogue collectif. Les avantages du prêt entre bibliothèques ne sont pas perçus par les commissions scolaires.

Il est permis de conclure à la lumière des nombreuses expériences québécoises ou étrangères que l'existence même d'un catalogue collectif québécois, convivial et accessible pour l'ensemble des usagers, rendrait incontournable un accès élargi aux documents disponibles par le prêt entre bibliothèques, pour l'ensemble des Québécois et plus particulièrement pour les municipalités de taille moyenne ou petite : les usagers demanderaient à leur bibliothèque locale les titres qu'ils trouveraient dans le catalogue collectif et désormais, aucun usager ne quitterait sa bibliothèque sans que celle-ci ait pu répondre à son besoin documentaire.

II. 3 – Les études complémentaires

II. 3. a – Le prêt entre bibliothèques

Pour approfondir l'option précitée, une étude spécifique a été confiée par la Table de concertation à Mme Ruxandra Ionita, bibliothécaire à l'Université du Québec à Montréal (*Le prêt entre bibliothèques et la livraison électronique des documents, annexe 4*) afin d'identifier les conditions de réalisation et les coûts inhérents à la mise en

place et au fonctionnement d'un tel service. Cette étude aborde notamment les questions de péréquation et de tickets modérateurs. Elle examine la question, non seulement dans l'optique d'un prêt entre bibliothèques publiques mais également dans la perspective d'un service pouvant compter sur la participation d'autres bibliothèques, notamment celles des cégeps et des universités québécoises. Elle présente, enfin un modèle ayant fait ses preuves dans ce domaine, celui de l'Ontario.

Les conclusions de l'enquête menée auprès des bibliothèques universitaires, collégiales et publiques démontrent une utilisation inégale au sein de ces trois réseaux, le prêt entre bibliothèques étant fort et bien ancré dans le fonctionnement des bibliothèques universitaires, peu utilisé dans le réseau collégial et encore insuffisamment développé entre les bibliothèques publiques. Les échanges par PEB entre ces trois réseaux demeurent par ailleurs faibles. Ce dossier cependant suscite un intérêt grandissant et constituera à l'évidence l'un des points clés des futures coopérations qui se dessinent dans le paysage des bibliothèques québécoises.

II. 3. b – Le traitement documentaire et ses dossiers satellites

Les premiers résultats d'enquête ont fait apparaître la nécessité d'explorer davantage plusieurs champs d'action potentiels : la rationalisation du traitement documentaire, l'élaboration d'un catalogue collectif québécois et la question subséquente de la gratuité des notices.

Ces mandats ont été confiés au Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO), affilié à l'École des Hautes Études Commerciales, qui a présenté à la Table de concertation quatre études expertes entre juillet 2005 et octobre 2006.

- ***Le traitement documentaire au Québec (juillet 2005,*** *annexe 5****).***

Dans cette première étude, l'équipe des HEC Montréal a :

a. chiffré le recoupement des titres français et anglais acquis par les bibliothèques publiques au Québec,

b. quantifié le nombre de titres uniques faisant l'objet d'acquisition sur une base annuelle,

c. établi le coût unitaire de traitement pour le traitement original et la dérivation,

d. défini la structure de coûts de l'activité de traitement documentaire au Québec.

Sur la période d'investigation retenue (2003-2004), il est ainsi apparu que les coûts totaux du système de traitement documentaire au Québec se situent entre 8 933 639$ et 12 871 552$. 121 992 notices originales ont été créées annuellement. Le nombre de notices créées inutilement a été chiffré à 69 435. Les pertes engendrées par le dédoublement dans le système atteignent donc entre 926 233$ et 1 716 684$, ce qui équivaut à un taux d'inefficacité situé entre 10,4% et 13,3%. Afin de minimiser cet inconvénient, l'étude des HEC propose huit pistes d'action :

- favoriser le traitement dérivé
- favoriser une unification des politiques de traitement
- revoir la valeur du résumé
- revoir les rôles et responsabilités des intervenants
- favoriser la convergence entre les créateurs de notices et les maisons d'édition
- favoriser l'échange de notices avec la France
- rendre disponible gratuitement l'ensemble des notices
- créer un catalogue collectif pour l'ensemble des bibliothèques québécoises.

La Table de concertation des bibliothèques québécoises a décidé, sur la base de ces conclusions, de donner priorité à trois des pistes suggérées : le catalogue collectif, la gratuité des notices et le réaménagement des rôles et responsabilités des intervenants.

- ***Les catalogues collectifs (mars 2006,*** *annexe 6)*

Un nouveau mandat a été confié à l'équipe des HEC pour rechercher les divers modèles de catalogues collectifs au Canada et dans le monde; étudier les principales fonctions du catalogue collectif, son contenu et son mode d'alimentation; évaluer les rôles et responsabilités des intervenants et mettre l'ensemble de données en perspective au regard de la situation actuelle au Québec.

Précisant et étayant les données recueillies lors du sondage réalisé en 2004, les conclusions de l'étude des HEC, rejoignent les premières analyses de la Table de concertation. La mise en place d'un catalogue collectif au Québec apparaît ainsi comme un défi réalisable sur le plan technologique, en dépit de l'hétérogénéité des divers intervenants. Il convient cependant, pour des raisons de coût et d'efficacité,

de s'adapter aux réalités existantes en concevant un modèle souple, de nature hybride, associant les avantages du catalogue physique et du catalogue virtuel.

À cet égard, le catalogue unifié de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pourrait utilement servir de pivot autour duquel seraient rassemblés les catalogues locaux des autres bibliothèques. Ce projet implique cependant une structure de coopération nouvelle entre les partenaires responsables du traitement documentaire, une répartition claire des rôles et responsabilités et un progrès rapide vers la gratuité des notices.

- ***La gratuité des notices (juin 2006,*** *annexe 7)*

Poursuivant la réflexion sur ces deux points à la demande de la Table de concertation, les chercheurs des HEC ont quantifié l'investissement nécessaire permettant la disponibilité gratuite des notices bibliographiques pour l'ensemble des bibliothèques québécoises. Cette gratuité aurait pour principaux mérites de favoriser l'utilisation des notices existantes, notamment celles de SDM et de catalogues comme celui de BAnQ, par toutes les bibliothèques et de diminuer les coûts de traitement globaux des bibliothèques publiques québécoises.

Les centrales de traitement documentaire du Québec étant déjà subventionnées en totalité, de façon directe ou indirecte, par des fonds provinciaux ou municipaux, cette gratuité ne représenterait pas une charge supplémentaire pour le citoyen. Elle imposerait cependant sans doute un réaménagement de la prise en charge des frais entre les précédents bailleurs de fonds, ministères et municipalités.

Par ailleurs, la disponibilité gratuite des notices bibliographiques pose un certain nombre de questions influençant le coût de cette gratuité :

- Quels sont les types de documents pour lesquels les notices devraient être gratuites par priorité, dans le cadre d'une implantation progressive de la gratuité?
- Quel serait le délai acceptable de production de ces notices?
- Quel serait le niveau de qualité requis dans l'établissement de ces notices?
- Qui serait en charge de ce traitement?

- ***La réorganisation du traitement documentaire (octobre 2006,*** *annexe 8)*

Qu'il s'agisse de la création du catalogue collectif québécois ou de la gratuité des notices, la réflexion sur la mise en réseau des bibliothèques québécoises aboutit à la nécessité de repenser l'organisation actuelle du traitement documentaire au Québec.

C'est sur ce thème qu'un dernier mandat a été confié aux HEC pour compléter les analyses développées par la Table de concertation depuis sa création. L'étude a notamment permis :

- d'identifier les principales sources de traitement documentaire et d'informations bibliographiques (SDM, STC, BAnQ, BAC, OCLC, BTLF, bibliothèques individuelles ou réseaux de bibliothèques, etc.), pour différents types de documents (selon les supports et la langue des documents)
- de recommander un partage de responsabilités et une coordination des travaux de traitement documentaire, en tenant compte des besoins distincts des bibliothèques (publiques, scolaires, collégiales, universitaires)
- d'étudier la pertinence de créer une agence bibliographique nationale québécoise pour la réalisation et la coordination du traitement documentaire pour les bibliothèques québécoises
- de recommander un modèle de structure, de fonctionnement et de financement de cette agence bibliographique nationale et du traitement documentaire généré par les bibliothèques québécoises
- d'esquisser les coûts de ces scénarios et de recommander un partage de ces coûts entre les bibliothèques et autres organismes impliqués dans leur financement actuel ou futur (ministères, municipalités, organismes sans but lucratif, bibliothèques, etc.).

Les rencontres avec les différents acteurs, la journée d'orientation et les activités de recherche ont permis aux chercheurs des HEC d'identifier certains problèmes du processus de traitement documentaire, soit :

- les délais parfois importants avant la mise en circulation des documents en bibliothèque
- le dédoublement important dans le traitement documentaire intellectuel
- l'utilisation illégale des notices bibliographiques (piratage).

Pour apporter des solutions à ces problèmes, les chercheurs des HEC ont étudié différents scénarios et leurs coûts :

- des solutions liées aux services, soit :
    - la création d'un guichet unique pour l'approvisionnement en information bibliographique
    - la signature d'ententes avec des fournisseurs externes

Diagramme de frontière avec guichet unique

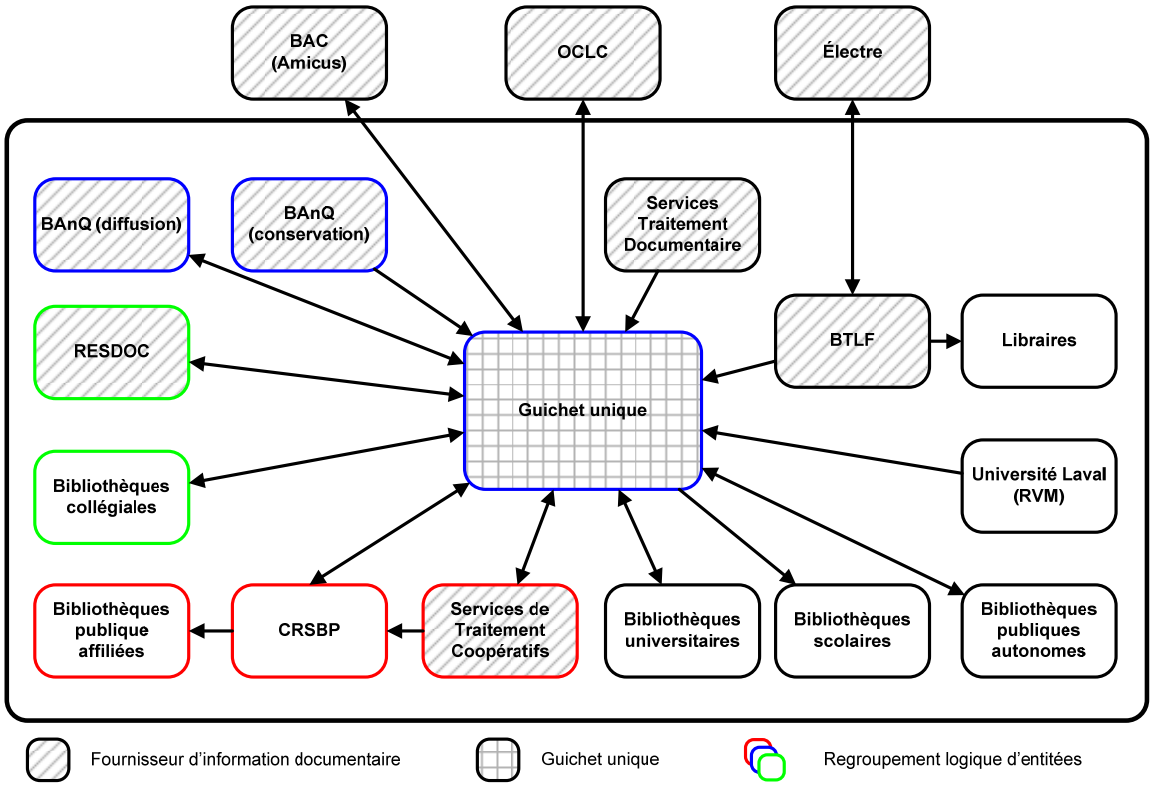

Source : *Étude sur la réorganisation du traitement documentaire*, Cirano, octobre 2006

- des solutions liées à la structure, soit :
    - la création d'un organisme officiel de traitement bibliographique québécois
    - l'intégration des activités de SDM à BAnQ
    - le recentrage des activités de SDM et le transfert d'activités à BAnQ
- des solutions liées au financement, soit :
    - l'élimination de la tarification à la pièce et l'introduction d'un forfait
    - la mise en disponibilité gratuite des notices bibliographiques pour les bibliothèques publiques et scolaires

- le maintien et le renforcement du concept d'utilisateur-payeur pour le traitement spécifique.

En conclusion de leurs travaux, les chercheurs des HEC recommandent :

- la création d'un guichet unique pour l'approvisionnement en information bibliographique;
- le rattachement de ce guichet unique à BAnQ;
- en termes de structure, une solution mitoyenne où :
  - une partie des responsabilités actuelles de SDM seraient transférées à BAnQ, permettant à SDM de se concentrer sur ses compétences spécifiques associées au traitement : l'organisme de traitement ne ferait que ces activités et les notices seraient créées directement dans le système hébergeant le guichet unique
  - le transfert à BAnQ d'une partie des activités de SDM, permettant à BAnQ de jouer son rôle de bibliothèque nationale;

On notera que le rôle dévolu à SDM dans les schémas proposés correspond à la réalité d'une situation où cet organisme privé à but non lucratif est le principal fournisseur de notices pour les bibliothèques publiques, scolaires et collégiales au Québec.

- la mise en disponibilité gratuite des notices bibliographiques pour les bibliothèques québécoises. Cette mesure requiert une contribution directe d'un ministère qui suppléerait à la contribution des bibliothèques publiques et scolaires. Si cette contribution ne peut être envisagée par le Gouvernement, l'introduction d'une tarification forfaitaire pourrait s'avérer une alternative intéressante.

II. 4 – Observations et pistes d'action

À la lumière des résultats du sondage de 2004 et des cinq études réalisées pour en approfondir les données, on peut affirmer que le réseau documentaire des bibliothèques publiques québécoises, aujourd'hui morcelé, existe en puissance.

Pour ce qui concerne le Catalogue collectif québécois, plusieurs conditions favorables facilitent déjà la réalisation de cet élément de base d'un réseau de bibliothèques permettant des services de repérage, de prêt entre bibliothèques et de traitement documentaire partagé ou coopératif :

- L'utilisation généralisée ou largement répandue des mêmes normes de traitement, ce qui rend plus facile la constitution d'un catalogue collectif

- L'utilisation largement répandue des notices de SDM, ce qui rend également plus facile la constitution d'un catalogue collectif, du moins pour la majeure portion des collections, soit les collections en français

- L'accessibilité sur Internet de plus de la moitié des catalogues des bibliothèques, ce qui rend plus facile la mise sur pied d'un catalogue collectif permettant un service automatisé de prêt entre bibliothèques.

À ces éléments positifs dans la perspective d'une mise en réseau des bibliothèques québécoises, on peut ajouter la constitution récente du catalogue unifié de BAnQ, comprenant près d'un million de notices. Il serait relativement simple d'y greffer les collections des bibliothèques publiques du Québec pour constituer un catalogue collectif québécois, ainsi que d'y associer, dès que possible les catalogues des universités et des cégeps. Dans un premier temps, les bibliothèques scolaires seront sans doute moins concernées par ce projet.

Selon le type de catalogue collectif retenu, physique ou virtuel, ce rattachement des informations provenant des catalogues des bibliothèques participantes se ferait :

- ou bien par la mise à jour de notices au catalogue collectif (modèle physique) à partir de données transférées des catalogues des bibliothèques participantes vers le catalogue collectif;

- ou bien par le groupement de données provenant des catalogues sur Internet des bibliothèques participantes, dans l'affichage des résultats (modèle virtuel) d'une recherche au catalogue collectif.

Il n'est par ailleurs pas impossible d'aboutir à terme à un modèle hybride, combinant les modes physique et virtuel, si cela devenait nécessaire pour répondre à l'ensemble des besoins des bibliothèques ou encore pour atteindre une meilleure performance ou efficacité. Vraisemblablement, une première étape se concentrerait sur le mode virtuel, celui-ci étant plus facilement et plus rapidement réalisable.

Cependant, même si le catalogue collectif des bibliothèques québécoises s'annonce réalisable sans complexité insurmontable, il faudra prévoir un minimum d'ajustements, par exemple un lien (Z39.50) de type serveur informatique ainsi que certaines mises à niveau des logiciels documentaires pour permettre la participation des bibliothèques qui n'ont pas encore leur catalogue sur Internet.

Pour ce qui concerne le développement du PEB, en dépit des disparités importantes observées actuellement, il est certain que la mise en place du catalogue collectif québécois susciterait des progrès majeurs dans les pratiques observées jusqu'à présent. Il est à noter qu'en parallèle des travaux de la Table de concertation des bibliothèques québécoises, BAnQ a poursuivi ses activités de concertation sur ce sujet et qu'un accueil très positif a été réservé à ses propositions, traduisant une volonté claire de participer à la mise en place d'un véritable réseau de PEB entre les bibliothèques publiques. Les seuls éléments qui restent à étudier de façon plus approfondie sont les modalités d'un transport efficace et économique des documents prêtés et le financement de ce transport de même qu'une éventuelle compensation aux bibliothèques dont le bilan de PEB serait négatif (elles prêteraient plus qu'elles n'emprunteraient, globalement). Toutefois, les bibliothèques publiques semblent prêtes à développer dès maintenant le service de PEB, quitte à apporter en cours d'implantation les correctifs ou améliorations qui s'imposeront.

Quant à la réorganisation du traitement documentaire, la création d'un guichet unique, sous la responsabilité de BAnQ, hébergé par elle, et desservant l'ensemble des bibliothèques québécoises, permet d'envisager pour celles-ci un service d'approvisionnement efficace, à la mesure de ceux dont bénéficient les bibliothèques anglophones canadiennes et américaines. Ce guichet unique permettrait de recevoir les informations créées par des Services documentaires Multimédia redéfinis, par les bibliothèques québécoises créatrices de notices bibliographiques et d'y associer d'autres sources d'information québécoises ou extérieures : par exemple, BTLF, Répertoire des vedettes-matière de l'Université Laval, Amicus de Bibliothèque et Archives Canada, WorldCat d'OCLC.

En ce qui concerne la gratuité des notices bibliographiques, là encore des solutions raisonnables paraissent accessibles, sous réserve d'une mise en perspective claire du coût de cette gratuité face aux avantages majeurs qu'elle présente pour l'ensemble des bibliothèques et de leurs usagers et d'une répartition nouvelle des tâches et responsabilités entre les divers intervenants. Comme le mentionne l'étude réalisée par le CIRANO, la gratuité des notices « offre des avantages indéniables et permettrait vraisemblablement d'augmenter le niveau de services à la population ».

Sur l'ensemble de ces dossiers de coopération, il est très satisfaisant de constater qu'au fur et à mesure de l'avancement des travaux de la Table, l'implication des bibliothèques des réseaux d'enseignement dans les projets identifiés comme prioritaires a été de plus en plus marquée, ouvrant la perspective d'un réseau des bibliothèques québécoises complet et convivial.

II. 5 - Recommandations

1. Un catalogue collectif québécois devra être créé dans les meilleurs délais pour le bénéfice de l'ensemble des bibliothèques et des citoyens du Québec, privilégiant le modèle hybride qui permet de tirer le meilleur parti des ressources déjà en place.

2. Un guichet unique devra être mis en place pour l'approvisionnement en informations bibliographiques pour l'ensemble des bibliothèques québécoises.

3. La gratuité des notices bibliographiques devra être mise en œuvre dans le cadre d'un nouveau partage des rôles et responsabilités des centrales de traitement existantes.

4. Il sera opportun d'étudier la possibilité de créer pour le Québec une Agence bibliographique nationale chargée de coordonner ces projets.

CONCLUSION

La représentativité des membres de la Table de concertation et leur forte implication personnelle dans la réflexion menée depuis 2003 ont permis de progresser de façon significative dans la compréhension des forces et faiblesses du réseau des bibliothèques au Québec. À la lumière des études expertes produites dans le cadre des mandats de la Table, il est aujourd'hui possible d'envisager des solutions concrètes et réalistes pour la mise en place, à moyen terme, d'un véritable réseau, fondé sur un partage optimal des ressources et technologiquement cohérent.

L'accès pour chaque bibliothèque au réseau québécois devra pouvoir compter de façon prioritaire sur une mise à niveau technologique des logiciels documentaires et des systèmes de télécommunication.

La réorganisation nécessaire des rôles et responsabilités des divers intervenants, notamment dans le domaine du traitement documentaire, sera également une démarche prioritaire dont pourront ensuite découler des initiatives rapides quant à la création de l'outil majeur de coopération et de mise en réseau que constituera le catalogue collectif québécois.

Il est frappant de noter que la concertation organisée dans tous les milieux associés aux travaux de la Table a déjà produit des effets d'entraînement sensibles au fil des mois et que le contexte est actuellement particulièrement propice à la réalisation de projets communs à l'ensemble des bibliothèques québécoises.

Conçue dès sa création comme une structure permanente, la Table de concertation des bibliothèques québécoises envisage de poursuivre ses travaux en menant une nouvelle phase de réflexion moins technique sur les modalités de coopération entre les divers réseaux existants : activités d'animation et de communications ,, développement concerté de ressources électroniques, coopération autour de projets spécifiques ou de clientèles particulières.

Elle entend également collaborer activement à la mise en œuvre des recommandations du présent rapport dans les mois à venir en réunissant certains de ses membres, le cas échéant, dans des groupes de travail spécifiques chargés d'assurer le suivi des mesures proposées, notamment dans les domaines de la mise à niveau technologique et de la réorganisation du traitement documentaire.

NOTE 1.

COMPOSITION DE LA TABLE DE CONCERTATION DES BIBLIOTHÈQUES QUÉBÉCOISES

Composition initiale (automne 2002)

1 - Madame Christiane Barbe
Sous-ministre adjointe aux opérations de développement culturel et des communications
Ministère de la Culture et des Communications

2 - Madame Lise Bissonnette
Présidente-directrice générale de la Bibliothèque nationale du Québec
Présidente de la Table de concertation

3 - Madame Lise Ouellet
Direction générale de la formation des jeunes
Ministère de l'Éducation

4 - Madame Chantal Guérin
Direction des ressources didactiques
Ministère de l'Éducation

5 - Madame Micheline Perreault
Présidente de l'association Les Bibliothèques publiques du Québec

6 - Madame Johanne Belley
Secrétaire générale du regroupement des CRSBP du Québec

7 - Madame Hélène Arseneau
Directrice générale du CRSBP Centre-du-Québec, Lanaudière et Mauricie

8 - Monsieur Germain Bouffard
Président du comité exécutif du Réseau des services documentaires collégiaux (RESDOC)

9 - Monsieur Jean Plante
Coordonnateur du Réseau des services documentaires collégiaux (RESDOC)

10 - Madame Diane Polnicky
Représentante de la Conférence des recteurs et des principaux des Universités du Québec (CRÉPUQ)

11- Madame Annie Jomphe
Conseillère en développement pédagogique
Fédération des commissions scolaires du Québec

12- Monsieur Jacques Laberge
Responsable de la planification et de la mise en œuvre des stratégies
Union des municipalités du Québec

13 - Madame Marie-Joëlle Brassard
Conseillère en recherche et politique
Fédération québécoise des municipalités
(Mme Brassard n'a assisté qu'à une seule rencontre de la Table de concertation)

Composition actuelle de la Table de concertation (automne 2006)

1 - Mme Lise Bissonnette
Présidente-directrice générale de Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Présidente de la Table

2 - M. Fernand Lévesque
Directeur général des politiques et de l'expertise
Ministère de la Culture et des Communications

3 - Mme Chantal Guérin
Direction des ressources didactiques
Ministère de l'Éducation, du Sport et du Loisir

4 - Mme Suzanne Payette
Présidente de l'association
Les bibliothèques publiques du Québec

5 – Mme Joëlle Thivierge
Secrétaire générale du
Regroupement des CRSBP du Québec

6 – M. Jean Plante
Réseau des services documentaires collégiaux (RESDOC)
Centre collégial des services regroupés

7 - Mme Diane Polnicky
Représentante de la Conférence des recteurs et des principaux des Universités du Québec

Devrait lui succéder à l'automne 2006:
Mme Louise Thibaudeau

8 - Mme Annie Jomphe
Conseillère en développement pédagogique
Fédération des commissions scolaires du Québec

9 - M. Jacques Laberge
Responsable de la planification et de la mise en oeuvre des stratégies
Direction des politiques
Union des municipalités du Québec

10 -Monsieur Jacques Bouillé
Ancien maire de Deschambault
Fédération des municipalités du Québec
(M. Bouillé n'a assisté qu'à une seule rencontre de la Table de concertation, en décembre 2004)

11 - Monsieur Benoît Ferland
Représentant de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec

Devrait lui succéder à l'automne 2006
Michel Claveau

12 - Monsieur Louis Cabral
Directeur général de l'Asted (Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation)

Les représentants de l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED) et de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec se sont associés aux travaux de la table de concertation à partir de l'automne 2004.

Glossaire

Catalogue : Instrument de repérage constitué de l'ensemble des notices catalographiques décrivant les documents d'une collection documentaire physique ou virtuelle, classées de façon à faciliter les recherches des utilisateurs (Hudon).

Vedette-matière : Terme d'indexation résultant de la pré-coordination de plusieurs concepts distincts, exprimant un sujet de façon normalisée, et sous laquelle pourront être repérés dans un catalogue ou un index tous les documents qui traitent de ce sujet (Hudon).

Format MARC : Norme, indépendante de tout code de catalogage, pour la communication et l'échange de données bibliographiques entre systèmes automatisés de traitement et de diffusion d'information (Hudon).

Z39.50 : Norme de la National Information Standard Organization qui permet une interrogation simultanée de bases de données hétérogènes.

Acronymes

BAC : Bibliothèque et Archives Canada

BAnQ : Bibliothèque et Archives nationales du Québec

BNQ : Bibliothèque nationale du Québec

BTLF : Banque de titres en langue française

CREPUQ : Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

CRSBP : Centre régional de services aux bibliothèques publiques

CRSBP CQLM : CRSBP du Centre du Québec, de Lanaudière et de la Mauricie

IFLA : International Federation of Library Associations

OCLC : Online Computer Library Centre

PEB : Prêt entre bibliothèques

RCAA2 : Règles de catalogage anglo-américaines, 2ème édition

RESDOC : Réseau des services documentaires collégiaux

RVM : Répertoire des vedettes-matière de l'Université Laval

SDM : Services documentaires Multimédia

STC : Services techniques coopératifs

VMJ : Vedettes-matière jeunesse